



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020671

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/01/2026 7H47 C:000032 I:36830
V/REF : 1048648
V/Email reçu le Mercredi 28/01/2026 à 7H47

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 4831
IMMEUBLE : LES CERISIERS
5/26 RUE DES CERISIERS
01250 REVONNAS

Feillens, le 26 Février 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 26 RUE DES CERISIERS - REVONNAS - M/MME MICHON 0621981961 - LOGT 2008

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE SOUS LAVABO
PL00001 - PL00004

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

LE 05 FÉVRIER 2026 A 14H45
RECHERCHE DE FUITE AU NIVEAU DU LAVABO
CONTRÔLE DES ÉCOULEMENTS SUR LE RÉSEAU BAIGNOIRE, LAVABO ET SIPHON DE
MACHINE A LAVER
LA BAIGNOIRE MONTE EN CHARGE ET LE SIPHON REFOULE LORSQUE LE LOCATAIRE
UTILISE SA MACHINE A LAVER
FUITE DÉTECTÉE SOUS L'ÉVIER DE LA CUISINE
REPLACEMENT DU SYSTEME DE VIDAGE
CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ
LE 18 FÉVRIER 2026 A 16H00
DÉBOUCHAGE DEPUIS LE REGARD EXTÉRIEUR VERS LE SIPHON DE LA MACHINE A
LAVER.
DÉCOUPE DU SIPHON DE LA MACHINE A LAVER ET NETTOYAGE DE CELUI-CI
DÉBOUCHAGE JUSQU'AU RÉSEAU SOUS DALLAGE EN PARTIE PRIVATIVE.
BOUCHON CAUSÉ PAR DES CHEVEUX.
ÉCOULEMENT RENDU
REPOSE DE L'ÉVACUATION
PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE LA BANDE LAVABO
LE 23 FÉVRIER 2026 A 17H45
REPLACEMENT DU VIDAGE DU LAVABO
CONSTATATION DU PVC CASSÉ A COTÉ DE LA DALLE

OBSERVATIONS :

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,60	41,60
1,00	PL00026-Rempl.siphon joint intégré polyp	1	52,00	52,00
1,00	PL00014-Rempl.vidage évier inox 2 cuves	1	83,20	83,20
1,00	PL00001-Forfait déplacement	3	46,80	46,80
1,00	PL00028-Débouchage canal.Dn<60mm	3	83,20	83,20
1,00	PL00001-Forfait déplacement	5	46,80	46,80
1,00	PL00025-Rempl.bonde vidage lavabo/bidet	5	52,00	52,00
TOTAL H.T.				452,40
T.V.A. a 10,00%				45,24
TOTAL T.T.C.En EURO				497,64

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020671

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1048648 du 27/01/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

26 Rue des Cerisiers
01250 REVONNAS

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4
01-EE-2224-TRA-61513100

04831-00001-00002-00008 H / Type 3

Délai

Date limite exécution : 11/02/2026

Observations

MUT/LV/MICHON 01.26

TEL 0621981961

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,80	46,80	4,68	51,48
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) REPARATION FUITE SOUS LAVABO	1,00	41,60	41,60	4,16	45,76
				Total H.T.	88,40
				Total TVA	8,84
				Total TTC	97,24

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 27/01/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuald MICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **26 Rue des Cerisiers 01250 REVONNAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **28/01/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1048648